

## VENTE EN DETAXE A L'EXPORTATION (Janvier 2010)

La pratique de la vente en détaxe permet aux étrangers non membres de l'Union Européenne et aux Français résidant en dehors de l'Union Européenne (\*) de bénéficier d'une exonération de la TVA sur les achats de marchandises qu'ils rapportent dans leur pays après un séjour en France (inférieur à 6 mois).

(\*) Pays et territoires concernés :

- Tous les pays autres que les 27 pays de l'Union Européenne (dont Andorre, Saint Marin, Vatican)
- Les collectivités d'outre-mer (Nouvelle Calédonie et ses dépendances, Polynésie française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques Françaises), Mayotte, Saint Pierre et Miquelon,
- Ceuta, Melilla, Iles Canaries, Iles Féroé, Iles anglo-normandes, Gibraltar, Partie néerlandaise de Saint Martin, Ile d'Helgoland et territoire de Büsigen, Livigno, Campione d'Italia, Mont Athos

*Ce n'est pas la nationalité de l'acheteur qui importe, mais son lieu de résidence.*

La vente en détaxe s'applique à toutes les marchandises pouvant être emportées au retour dans leur pays par les clients résidant hors de l'Union Européenne, à condition qu'elles ne soient pas destinées à la revente.

Certaines marchandises sont toutefois exclues de ce dispositif (marchandises soumises à formalités particulières à l'exportation, biens culturels, tabacs manufacturés, médicaments, armes, timbres-poste, moyens de transport à usage privé et leurs pièces détachées)

Le montant des achats effectués par le client le même jour, dans un même magasin doit être supérieur à **175 € TTC.**

**Le formulaire en vigueur porte la référence Cerfa n°10096\*03 (le formulaire n°10096\*02 peut être utilisé jusqu'à épuisement des stocks détenus). Il est en vente notamment auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie.**

Information complète et détaillée :

Le site de la douane : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=49#7>

Le Bulletin Officiel des Douanes : <http://www.douane.gouv.fr/data/file/6024.pdf>

Pour toute information complémentaire, contactez votre CCI :

22 - CCI des Côtes d'Armor	<a href="#">Annie LE MASSON</a>	02 96 78 62 05	35 - CCI de Rennes	<a href="#">Sylvie LE DIRAC'H - APPERT</a>	02 99 33 66 51
29 - CCI de Brest	<a href="#">Karine LE MOAL</a>	02 98 00 38 71	CCI de Saint-Malo- Fougères	<a href="#">Patrice HUNOT</a>	02 99 20 63 25
CCI de Morlaix	<a href="#">Annie MUGNIER</a>	02 98 62 39 16	Délégation Fougères	<a href="#">Françoise PETIT</a>	02 99 94 75 13
CCI de Quimper Cornouaille	<a href="#">Monia BENRAHAL</a>	02 98 98 29 26	56 - CCI du Morbihan	<a href="#">Marie-Line LUYER</a>	02 97 02 40 00

<http://international.bretagne.cci.fr>